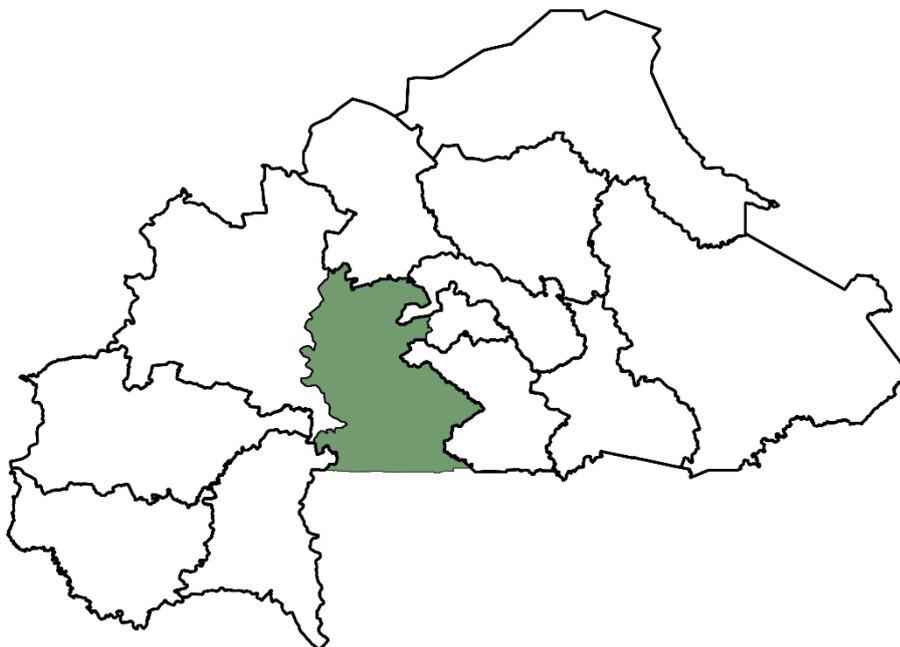


BURKINA FASO
Région du Centre-
Ouest
(90726 PDI,
Source :
DRSAHRNGF-CO,
au 31/03/2024)



Rapport mensuel Monitoring de Protection – Avril_2024

20 Personnes en
déplacement

03 Incidents
enregistrés avec **15**
victimes

Cas de protection pris en
charge : **00**

02 cas de protection
référés aux services
sociaux

I. Résumé

Au cours de ce mois d'avril 2024, la situation sécuritaire dans la région du Centre-Ouest a été relativement stable. Cependant, des violations des droits humains ont été rapportés dans la province du Sanguié et du Boulkiemdé. Il s'agit de :

- Une (01) homme victime d'atteinte à la sécurité et la liberté de la personne/ enlèvement (hors enlèvement d'enfants) enregistrée à Bénéga dans la commune de Zawara dont les auteurs seraient les membres d'un GANE ;
- Une (01) fille victime de violation grave aux droits des enfants/ viol et autres formes de violences sexuelles enregistrée dans le secteur 9 de Koudougou, la gendarmerie serait toujours à la recherche des auteurs ;
- Treize (13) hommes victimes d'atteinte au droit à la vie/meurtres enregistrée à Tiogo dans la commune de Tenado. En effet, treize (13) corps sans vie auraient été retrouvés dans la forêt de Tiogo par un chasseur. Selon l'informateur clé, ils auraient été capturés en janvier 2024 par des présumés membres de GANE.

Par ailleurs, pour le compte de cette période sous revue, trente-neuf (39) villages ont été visités et ont fait l'objet de collecte des données à travers les entretiens avec des informateurs clés et des chefs ménages. Une séance de sensibilisation s'est tenue à Yelabouga dans la commune de Biéha pour faire passer des messages d'atténuation des risques de protection et de renforcement de la cohésion sociale au sein des communautés. Ces activités réalisées au cours de ce mois ont permis de s'imprégner davantage de la situation humanitaire au niveau de la région du Centre-Ouest. Ainsi, des besoins ont été exprimés par des personnes vulnérables lors des entretiens qui sont entre autres :

- Besoins d'appuis en AGR au profit des PDI,
- Besoins alimentaires aux PDI et hôtes vulnérables ;
- Besoins en Abris et AME au profit des PDI ;
- Besoins de renforcement de capacités des leaders communautaires sur les thématiques de protection ;
- Besoins en espaces sûrs et sécurisés au profit des femmes et filles ;
- Besoins de renforcement de capacités des femmes et filles sur les VBG ;
- Besoins d'appuis financiers et matériels aux femmes pour leur autonomisation économique ;
- Besoins d'appuis scolaires aux orphelins et autres enfants vulnérables (OEV) ;

En plus de tous ces éléments, on note une absence des acteurs humanitaires dans certaines localités de la région (Action sociale, associations et ONG), chose qui ne favorise pas une réponse adéquate et complexifie le circuit de référencement.

Pour ce mois, les victimes des incidents de protection enregistrés sont au nombre de quinze (15) dont quatorze (14) hommes et une (01) mineure.

En termes d'activités réalisées dans le cadre du P21, elles se résument comme ce qui suit :

- L'administration des questionnaires ménages ;
- L'administration des questionnaires informateurs clés ;
- Le suivi de la situation de protection ;
- Le suivi des mouvements forcés de population ;

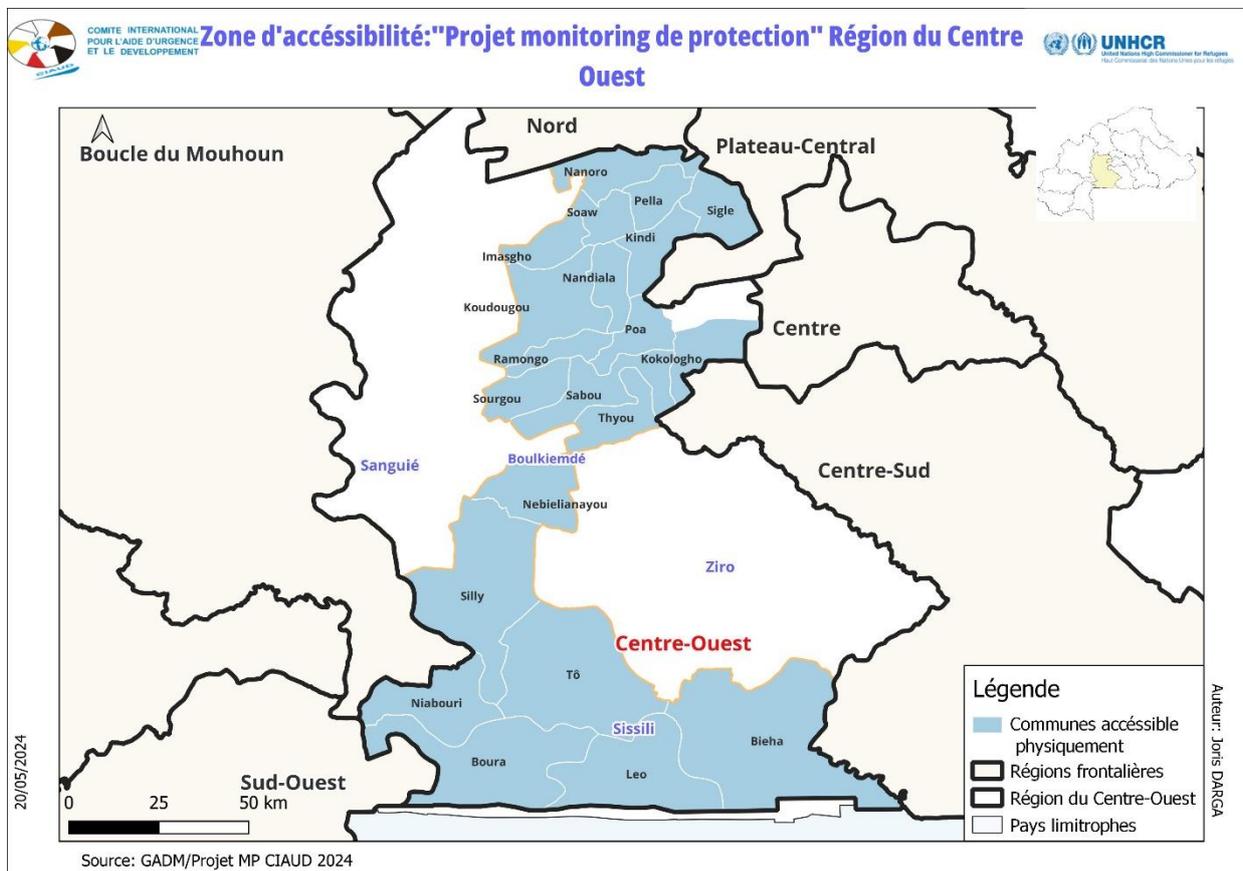
- Les alertes flash sur les incidents de protection ;
- L'identification et les référencements des PBS ;
- Les sensibilisations sur la cohésion sociale.

En plus de ces activités, des actions ont été menées pour renforcer la bonne coordination et le suivi des activités sur le terrain. Il s'agit entre autres :

- Des visites à la Directrice Régionale de l'Action Humanitaire du Centre-Ouest, aux Directeurs Provinciaux en charge de l'Action Humanitaire, et aux SGP de la Sissili et du Boulkiemdé. Ces visites avaient pour objectif de leur partager la liste des villages aléatoirement sélectionnés pour l'administration des formulaires P21 du mois, et, solliciter les données récentes sur les PDI par localités (commune).
- Rencontre avec le Secrétaire Général de la Région du Centre-Ouest (SGR) pour la présentation des activités du projet et solliciter l'accompagnement du Gouverneur et toutes ses équipes ;
- Rencontre en ligne du Staff Centre-Ouest (ONG et OSC) pour le bilan trimestriel des activités et les perspectives pour le prochain trimestre.

II. Couverture géographique

• Zones couvertes



III. Accessibilité

Au cours de ce mois, 42 les localités (Villages et secteurs) de 22 communes ont été sélectionnées dans le cadre du monitoring et ces localités étaient toutes accessibles physiquement.

En rappel, l'administration des questionnaires du P21 a été réalisée dans 39 localités (Villages et secteurs) et non réalisée dans 03 villages par le manque de temps.

IV. Méthodologie de collecte d'informations

La méthode de collecte de données utilisée combine à la fois une approche individuelle et une approche communautaire, une approche quantitative et qualitative. L'administration d'entretiens semi-directifs, permet de collecter des données agrégées à l'échelle des communes puis analysées afin de dégager les tendances de la perception des communautés sur les risques de protection auxquelles elles sont confrontées. L'administration de formulaires d'incident de protection permet également de documenter les incidents de protection rapportés par les communautés et individus enquêtés. Cette collecte s'effectue de manière mensuelle et rotative auprès d'un échantillon composé « d'informateurs clés » et de « ménages (familles) », de survivant(e)s de violations de droits humains et du droit international humanitaire, tout en s'appuyant sur un réseau de relais communautaires composé de membres de comités locaux de protection situés au niveau commune et de points focaux communautaires situés au niveau village/localité.

Consacrant le principe de localisation, le dispositif de Monitoring de Protection P21 (Projet 21) en place dans la région du Centre-Ouest comprend deux (02) moniteurs de protection, un (01) superviseur, et mobilise également l'Association AEJTB. Ce dispositif permet de compléter la couverture géographique de l'ONG CIAUD et de couvrir davantage de communes et de villages. Ce réseau compte cinq (05) moniteurs volontaires de protection, cinq (05) comités locaux de protection avec 12 membres par comité.

Au cours de ce mois, la collecte d'informations réalisée via les outils donne le point suivant :

- 79 Questionnaires **ménages** administrés auprès de **39 femmes** et de **40 hommes** ;
- 79 Questionnaires **informateurs clés** administrés auprès de **38 femmes** et de **41 hommes** ;
- 07 formulaires de **référencement** renseignés ;
- 01 formulaire **rapport flash** renseigné ;
- 03 formulaires **incidents de protection** documentant des violations de droits humains.

V. Typologie des déplacements identifiés

Au cours de ce mois d'avril 2024, l'arrivée de 20 personnes déplacées internes (PDI) a été signalé dans le Sanguié. Il s'agit de 03 hommes, 07 femmes, 04 garçons et 06 filles venues de Djibo. Ces personnes ont trouvé refuge sur le site d'accueil temporaire de Laba dans

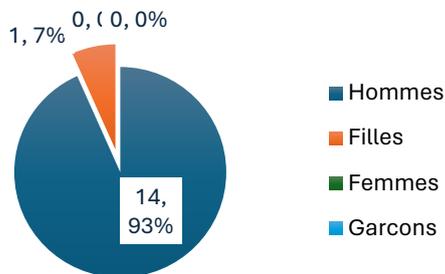
la commune de Zawara. Selon l'informateur clé elles auraient suivi le convoi militaire pour quitter Djibo. Il s'agit d'un déplacement primaire.

VI. Incidents de protection

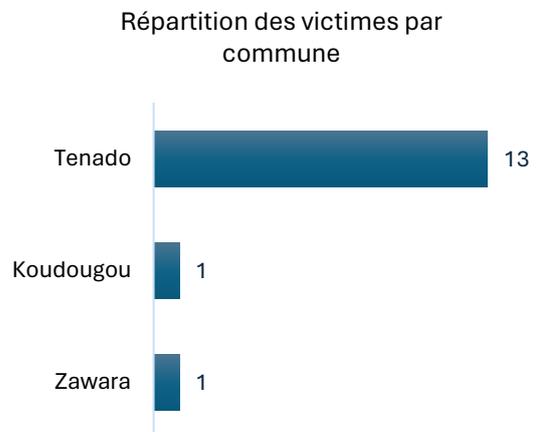
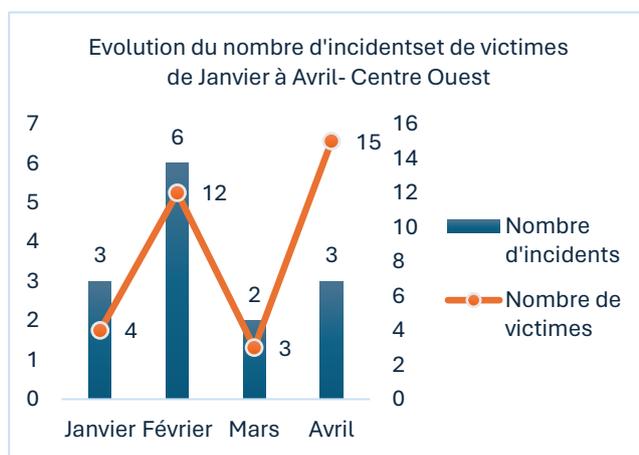
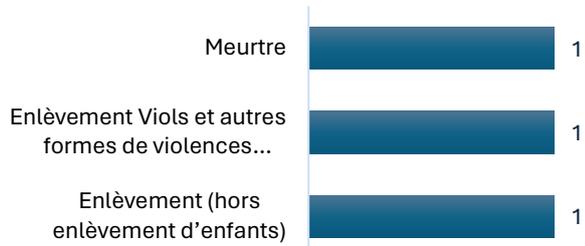


Statistiques

Catégorie des victimes



Typologie de la violation



VII. Situation par secteur

1. Violence basée sur le genre (VBG)

RAS

2. Protection de l'enfance

Au cours de la période sous revue, un cas a été rapporté. Il s'agit d'un viol collectif, sur mineure. Cet incident de protection a été signalé dans la commune de Koudougou plus précisément au secteur 09 de ladite commune. Il s'agit d'une violation grave aux droits

des enfants. De manière concrète, cette jeune fille a subi un enlèvement suivi d'un viol et d'autres formes de violences sexuelles par deux (02) jeunes de la communauté. La gendarmerie s'est saisie de l'affaire et les équipes l'ont référée auprès de l'action humanitaire pour une meilleure prise en charge.

3. État de droit

En plus des structures étatiques comme les services en charge de l'Action Humanitaire, les préfetures, les établissements primaires et secondaires présentes dans certaines localités et œuvrant dans la promotion des droits humains, la région du Centre-Ouest dispose de deux (02) tribunaux de grande instance dans les villes de Koudougou et de Léo. Les forces de défense et de sécurité (FDS) et les volontaires pour la défense de la patrie (VDP) y sont également présents pour les opérations de sécurisation, à travers des patrouilles dans certaines localités.

4. Personnes ayant des besoins spécifiques

Pour ce mois d'avril 2024, 26 PBS ont été identifiées. Il s'agit de 11 personnes âgées dépendantes (06 femmes et 05 hommes) pour des besoins alimentaires, 03 femmes à risque (veuves) pour des besoins d'assistance financière, 09 personnes en situation de handicap (03 femmes et 06 hommes) pour des besoins alimentaires et matériels, 01 homme souffrant d'une maladie chronique pour des besoins d'assistance financière et 02 personnes (01 homme âgée et 01 femme veuve) pour des besoins en Abris et AME.

Il convient de souligner que les besoins des PBS identifiées restent souvent insatisfaits par la faible présence des acteurs humanitaires intervenant dans la région du Centre-Ouest et les moyens limités des services de l'Action humanitaire. Ainsi, les autorités régionales, provinciales et départementales expriment régulièrement le besoin d'appui pour mieux prendre en charge les personnes déplacées internes.

5. Cohésion sociale

Au cours de ce mois, une séance de sensibilisation a été réalisée à Yelbouga dans la commune de Biéha au profit des personnes déplacées internes (PDI) et des communautés hôtes de ce village.

Au total, quarante-sept (47) personnes étaient présentes dont seize (16) femmes, quatorze (14) hommes et dix-sept (17) enfants.

6. Logement, terre et biens (LTB)

Les sorties terrain pour l'administration des questionnaires P21 dans le chef-lieu de certaines communes et les visites à certaines autorités au cours de ce mois ont permis de constater des besoins en abris et en biens de plusieurs ménages vulnérables. Plusieurs PDI vivent dans les familles d'accueil, en location et dans des abris précaires. Ces personnes éprouvent des difficultés financières et en matériaux (AME, kits d'hygiène, ...) pour répondre convenablement à leurs besoins de protection.

7. Protection à base communautaire

Pour ce mois, le dispositif communautaire composé de volontaires de protection, des membres des comités locaux de protection et les informateurs clés a permis des activités ont menées telles que :

- Le référencement de cas protection ;
- L'identification des victimes de violations de droits humains et l'aide à la triangulation de l'information ;
- La mobilisation communautaire pour la sensibilisation sur la cohésion sociale ;
- La documentation des incidents de protection.

8. Partage d'informations et coordination

Au cours du mois, les partenaires locaux ont été impliqué dans l'ensemble des activités sur le terrain, y compris la collecte de données. En effet, les volontaires accompagnent quotidiennement les moniteurs sur le terrain pour l'administration des questionnaires. Avant cela, ils aident, en tant que membres de la communauté a approché les différentes autorités locales.

Les activités de coordination ont consisté à des visites à la DR de l'action humanitaire du Centre-Ouest et les Hauts commissaires des différentes provinces concernées par la sélection du mois.

Une audience avec le SG de la région eu lieu et a permis de rafraichir le Gouvernorat sur le projet 21 et solliciter leur accompagnement dans la mise en œuvre.

VIII. Recommandations

Province	Localité	Objet	Destinataire	Niveau de mise en œuvre	Commentaires
Sissili Ziro Boulkiemdé Sanguié	Silly, To, Léo Sapouy, Cassou, Gao Koudougou Dassa, Zawara	Assistance alimentaire et AME	HCR CIAUD	Urgent	Les personnes déplacées internes ont un besoin d'assistance pour répondre à leurs besoins primaires urgents (les vivres en premier lieu)
Sissili Ziro Boulkiemdé Sanguié	Silly, To Gao et Cassou ----- Dassa, Zawara	Augmentation du nombre de moniteurs de protection	HCR CIAUD	Moyen	La région du Centre-Ouest compte 04 provinces et 38 communes pour deux moniteurs de protection ce qui complexifie le bon suivi de la situation de protection et l'administration des questionnaires P21.
Sissili Ziro Boulkiemdé Sanguié	Silly Gao, ---- Dassa et Zawara	Appui aux Directions provinciales en charge de l'Action Humanitaire à l'ouverture des services sociaux dans ces communes	HCR CIAUD	Urgent	Ces communes enregistrent beaucoup de PDI et de violations de droits humains. Ainsi des plaidoyers pour l'ouverture et un appui matériel, des services sociaux contribueront à mieux prendre en charge les besoins des plus vulnérables.
Sissili Ziro Boulkiemdé Sanguié	Silly, To, Léo Sapouy, Cassou, Gao Koudougou Dassa, Zawara	Dotation des outils de collecte aux volontaires de protection	HCR	Urgent	Comme expliqué ci-dessus, il y a beaucoup de localités à couvrir et au regard de la longue que parcourt les MP pour l'administration des questionnaires du P21, doter les volontaires de protection, d'outils de collecte permettra une bonne atteinte des résultats
Sissili Ziro Boulkiemdé Sanguié	Silly, To, Léo Sapouy, Cassou, Gao Koudougou Dassa, Zawara	Réalisation d'une session de renforcement des capacités des staffs, partenaires locaux ainsi que les autorités de la région sur le P21	HCR CIAUD	Urgent	Certains membres du dispositif du monitoring de protection P21 n'ont pas encore bénéficié d'une formation sur le MP. Le Monitoring de protection P21 est nouveau pour certaines autorités donc renforcer les capacités en la matière contribuerait à renforcer davantage la bonne collaboration et donnerait plus de visibilité au projet.